

Pour envoyer à une liste de distribution

1. Rédigez un nouveau message
2. Cliquez sur le bouton À
3. Sélectionnez votre Carnet d'adresses personnel dans le menu déroulant de la liste des adresses globale
4. Cliquez deux fois sur la liste d'adresses voulue
5. Cliquez sur OK

Politique ministérielle sur l'utilisation d'Internet

Le MAECI accorde à tous les utilisateurs de SIGNET 2000+ l'accès à Internet et ce privilège peut être retiré si on en fait un usage irresponsable et irréfléchi.

Les utilisateurs SIGNET peuvent accéder à Internet par l'entremise des installations du Ministère pour effectuer des tâches touchant leur travail ou la promotion de leur carrière.

Son utilisation à des fins personnelles est autorisée en dehors des heures de travail si elle est conforme à la politique d'une utilisation acceptable, comme l'envoi d'un courrier électronique à des collègues et amis et la recherche sur Internet d'informations utiles.

L'emploi de supports appartenant au gouvernement (comme des disquettes ou le disque dur de son poste de travail) est interdit quand on utilise le réseau Internet du MAECI à des fins personnelles.

On s'attend à ce que les utilisateurs du MAECI se servent d'Internet d'une manière responsable et éclairée; pour cela ils apprendront l'étiquette propre au réseau, seront conscients des problèmes de sécurité et de protection des renseignements privés et se protégeront contre les virus informatiques.

Les utilisateurs devront savoir que chacun site visité peut être retracé et associé à un utilisateur et que le Ministère peut surveiller le trafic Internet dans le but de protéger sa réputation et prévenir les abus.